

CONDITIONS D'EXTENSION DE GARANTIE HUSQVARNA XP POWER®



L'extension de garantie HUSQVARNA XP POWER est exclusivement réservée aux utilisateurs particuliers et aux machines HUSQVARNA.

Elle proroge la période de garantie de 2 ans, soit une garantie de 4 ans au total.

Valable pour l'achat entre le 15.06.2019 et le 31.12.2019 inclus d'une machine à moteur thermique deux temps HUSQVARNA de type tronçonneuse (voir liste des produits ci-jointe).

Pour pouvoir bénéficier de cette extension de garantie HUSQVARNA XP POWER® l'utilisateur particulier s'engage :

- À faire fonctionner le moteur exclusivement avec du carburant XP POWER® et à ce titre, il devra être en mesure de présenter :
 - La facture originale d'achat de la machine sur laquelle figure le numéro de série et au moins 5 litres de carburant XP POWER®,
 - Les factures originales d'achat de 5 litres minimum de carburant XP POWER® par an, les années suivantes.
- A respecter la charte de garantie en vigueur à la date de l'opération, disponible sous <https://www.husqvarna.com/fr/assistance/garantie-husqvarna/>

« L'énergie est notre avenir, économisons-la »

CARBURANT DÉVELOPPÉ SPÉCIFIQUEMENT POUR LES MOTEURS DEUX TEMPS HUSQVARNA



- Plus de mélange à faire
- Permet de donner les meilleures performances des machines HUSQVARNA
- Augmente la productivité
- Plus de sécurité, moins d'émissions polluantes et donc moins de risques pour la santé.
- Réduit l'entretien
- Huile XP HUSQVARNA utilisée dans le mélange, huile de haute qualité de type JASO FD.
- Réduit l'empreinte environnementale
- Facilite le démarrage
- Longue conservation , 3 ans bidon déjà ouvert, 5 ans fermé.